

VENTE DE PARCELLES :

Il reste 8 parcelles à la vente au prix de 40 €/m². Partagez l'information, contact Mairie.

NOS AMIS A QUATRE PATTES :

Afin de maintenir notre village propre et agréable, nous vous rappelons qu'il vous incombe de ramasser les crottes de vos chiens. Pour cela, vous pouvez retirer gratuitement des rouleaux de sachets en Mairie (cet automne avant l'achèvement des travaux du centre, des distributeurs seront installés dans le village).

CARTE AVANTAGES JEUNES :

La carte est actuellement offerte par la municipalité, pour les enfants de SAULX inscrits au collège ou au lycée. Pour en bénéficier vous devez venir vous inscrire en Mairie pendant les permanences ou bien par email à info@saulx.fr

STATIONNEMENT TEMPORAIRE DEVANT LES COMMERCES :

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les stationnements temporaires devant les commerces. Ils sont priorisés à la clientèle.

MAISON FRANCE SERVICE (M.F.S.) :

Pour être au service du territoire et apporter une aide au plus près de ses habitants, la **Communauté de Communes du Triangle Vert** a souhaité ouvrir une Maison France Services à SAULX. Celle-ci ouvrira normalement ses portes courant septembre au rez-de-chaussée de la Mairie, au même endroit que l'Agence Postale Intercommunale. Le service fonctionne en lien avec les partenaires nationaux (CAF, CARSAT, MSA, CPAM, POLE EMPLOI, DGFIP, Ministère de l'Intérieur « ANTS », Ministère de la Justice et La Poste) pour répondre à vos besoins : demande de retraite, permis de conduire, carte grise, création d'adresse mail, impression de documents, création de compte sécurisé (France CONNECT), demande de RSA, prime d'activité (C2S ex CMU), allocation logement ou familial, démarche ameli, impôts, etc... L'agent d'accueil France Services est là pour vous accompagner et vous aider dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien. L'accueil se fera donc du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30, et le samedi matin 9 h 00 à 12 h 30 (ces horaires sont choisis pour permettre également aux actifs de s'y rendre après le travail).

PRESENCE VERTE :

Par délibération, le Conseil municipal a souhaité s'engager pour aider nos aînés et personnes fragiles, pendant toute la durée du mandat, la Commune financera 50% des frais de première installation pour chaque bénéficiaire du village. Contactez le représentant local, « Présence Verte » se charge directement de facturer 50% des frais d'installation à la Mairie, le montant sera déduit automatiquement de votre première facture.

BIODECHETS :

Dans le cadre du déploiement des points d'apports volontaires des biodéchets par le SICTOM, suite à la décision de la CCTV, une réunion d'information et de présentation sera organisée le 3 septembre de 13 h 30 à 16 h 30 à la salle polyvalente. Nous pourrions convier aussi les habitants des villages voisins lors de cette réunion. A la suite de celle-ci, ceux qui le souhaiteront pourront bénéficier gratuitement de bioseaux et de sacs biodégradables. Par la suite, ils seront disponibles à l'accueil de la CCTV (dans le bâtiment de Mairie).

Pensons à l'environnement ! Engageons-nous à réduire le nombre d'impressions de l'Info-Saulx. Pour ce faire communiquez-nous l'adresse e-mail à laquelle vous souhaitez recevoir les informations de notre commune à info@saulx.fr

Retrouvez toutes nos informations sur notre site : www.saulx.fr

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

N°4-ETE 2021



INFO-SAULX



Sommaire

Mot du Maire

Infos pratiques :

- ◆ Bibliothèque
 - ◆ Déchetterie
 - ◆ Fermetures estivales
 - ◆ Animations
 - ◆ Aire de jeux
 - ◆ Bien vivre ensemble
 - ◆ Agence postale
 - ◆ Parcelles à vendre
 - ◆ Nos amis à 4 pattes
 - ◆ Carte avantages
- ### Jeunes
- ◆ Stationnement
 - ◆ M.F.S.
 - ◆ Présence verte
 - ◆ Biodéchets

Chers habitants,

L'été arrive et la période de crise sanitaire semble s'éloigner, cela va être l'occasion à toutes et à tous de pouvoir reprendre une vie normale peu à peu.

Je commence ce mot du Maire en vous faisant part de mon indignation face aux incivilités de plus en plus fréquentes que notre village subit :

- dépôts sauvages de déchets (une fois de plus les caméras se sont avérées utiles la semaine dernière pour identifier un auteur, une plainte a été déposée, et une amende similaire au premier cas sera infligée).
- différents vols dont notamment l'horloge et des fusibles de l'éclairage public de la Rue de la Courbière (une plainte a été déposée mais les auteurs ne sont pas identifiés ; le préjudice, bien que couvert en partie par l'assurance s'élève à plus de 1000 €. Le problème est en cours de résolution par l'entreprise HAEFELI).
- tags, sur les murs des bâtiments de l'EHPAD, de la salle polyvalente ou de l'école... sans compter les panneaux de rue et routiers (même le pont sur la Route de MAILLERONCOURT a fait les frais d'un "artiste"). L'un d'eux a toutefois été identifié, une plainte déposée, attendons le retour de l'instruction pour savoir ce que M. le Procureur de la République décidera.
- portes extérieures cassées et brûlées à la salle polyvalente.
- branches de tailles laissées sur la chaussée et les trottoirs. Nous vous rappelons que vous devez évacuer vos déchets en déchetterie ou sur votre terrain. Même si un Sautré s'est permis de faire remarquer qu'il y avait « des larbins » payés pour cela, les employés communaux ne sont pas chargés d'évacuer vos déchets.
- aire de camping-cars : suite au non-respect de la zone par les usagers mais aussi par certains habitants et voisins qui y jettent leurs poubelles et font leur vidange sur le parking, une régie municipale a été mise en place. Le tarif est fixé à 5€ pour 24 h, avec fourniture des services d'eau, d'électricité, de stationnement et de vidange des eaux usées. Le paiement se fait par carte bancaire ou en sans contact lors du passage du régisseur sur site.

Face à tout cela, j'en appelle à la responsabilité de chacun, au civisme et au vivre ensemble, notre village nous appartient à tous et nous nous devons d'en prendre soin ainsi que de ses aménagements, je vous remercie pour votre implication et votre compréhension. Pour l'anecdote, une demande d'arrêt des cloches de l'église a été formulée par un habitant agacé des sonneries. Sérieusement ! L'église est au cœur du village et rythme la vie depuis des décennies... il n'est donc pas prévu d'arrêter les cloches !

La nature aussi s'en mêle, les ragondins ont envahi le lagunage coté VESOUL, nous avons contacté un piégeur afin de supprimer ces nuisibles. Ils creusent des trous et fragilisent les berges, les travaux de réfections seraient colossaux, il faut donc stopper le phénomène au plus tôt. Il était prévu de faire vidanger les deux premières lagunes, mais la période de pandémie a interdit l'épandage des boues (potentielle contamination des eaux usées par la Covid-19), nous attendons donc les nouvelles directives qui permettront à l'entrepreneur de programmer son intervention (très certainement pour 2022).

Les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie se poursuivent en vue d'y accueillir la Maison France Services et l'Agence Postale Intercommunale, en plus des bureaux de la Mairie et de la bibliothèque. L'ouverture des nouveaux locaux et services est prévue pour le lundi 6 septembre 2021.

Je profite de l'occasion pour remercier nos employés communaux et notre conseiller délégué aux travaux qui œuvrent avec implication pour la réalisation de ces travaux en régie. La gestion en interne des travaux permet d'effectuer des travaux de qualité avec une économie très significative.

Pour ces travaux, nous bénéficions d'une subvention de 60 % de la part de l'État via la DETR (Dotation d'État pour les Territoires Ruraux) sur une base de 90 000 € de travaux (si nous avions fait les travaux via un appel d'offres et exclusivement par des entreprises extérieures, le montant total des travaux aurait été à minima du double, mais par conséquent le reste à charge de la commune aurait été plus de 100 000 €, alors qu'en régie il sera de 30 000 € environ, financés par le delta après la vente du bâtiment de la poste et remboursement de l'emprunt en cours pour ce bâtiment).

Indéniablement, l'économie nous permet financièrement de pouvoir faire les travaux, sans cela nous n'aurions pas pu les engager et donc sauvegarder le service de La Poste sur notre commune.

La fermeture du bureau de Poste impacte financièrement la commune, la Poste versait un loyer remboursant l'emprunt du bâtiment, payait l'agent en charge du services et supportait l'ensemble des frais de fonctionnement (eau/chauffage/électricité/ménage...). La commune ne pouvait pas se permettre de se charger de 50 000 € par an pour le maintien du service. D'où la nécessité de trouver une solution peu coûteuse pour la commune en engageant ces travaux.

L'agent qui sera en charge du service sera recruté par la Communauté de Communes du Triangle Vert (en tant que service communautaire, la CCTV joue là totalement son rôle de soutien au territoire). Donc rendez-vous en septembre pour découvrir ce nouvel espace, avec des horaires adaptés et choisis pour permettre à tout le monde d'y accéder même aux actifs. La poste bénéficiera à tout le territoire.

Travaux du centre : l'entreprise HAEFELI doit finaliser l'éclairage public et mettre en place celui de l'église pendant l'été.

L'entreprise EUROVIA sera de retour à partir de la fin août pour finaliser les travaux du centre. Le fait d'avoir différé un peu cette reprise a permis à plusieurs propriétaires de demander de nouveaux branchements eau/gaz/électricité/télécom, ainsi les trottoirs neufs ne seront plus endommagés par de nouveaux travaux.

La période étant compliquée et comme nous ne savons pas quelle sera l'évolution de la crise liée à la Covid-19, nous n'osons pas définir de date d'inauguration particulière pour clôturer ces travaux. Le printemps prochain serait une belle occasion de fêter l'achèvement de ce chantier très important, en vous conviant tous à l'occasion d'un moment festif.

Nouveau lotissement : les travaux de viabilisation sont en cours et se termineront en juillet. Nous pourrions alors vendre les parcelles (douze sont déjà signées chez le notaire, les ventes seront prononcées une fois les travaux achevés).

Huit parcelles sont encore à vendre, au prix de 40 €/m², communiquez autour de vous, il serait idéal de pouvoir vendre toutes ces parcelles d'ici la fin de l'année ou d'ici le printemps 2022 (cela ouvrira des crédits pour nos prochains projets). Les travaux de voirie et d'éclairage public seront réalisés une fois les constructions finalisées (ceci évitant les dégradations par les engins de chantier qui seront nombreux en raison des multiples constructions).

Course cycliste : Soyez prêt à accueillir la course cycliste du Prix de SAULX, elle se déroulera toute la journée du dimanche 11 juillet 2021. Organisée par la Roue d'Or NOIDANS, ce championnat propose des compétitions ouvertes aux coureurs titulaires d'une licence FFC de catégories : Cadets, Cadettes, Minimes, 3ème catégorie, Juniors, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme et Féminines.

L'épreuve est organisée sur un circuit de 8.6 km sur le territoire des communes de SAULX, CHATENEY, CHATE-NOIS et CREVENEY. Pour faciliter l'organisation, du samedi 10/07 à 20 h 00 au dimanche 11/07 à 20 h 00, le stationnement sera interdit le long de la Route de CREVENEY, de la Grande rue et de la Rue du Gros Galu ; la circulation du n°1 au n°66 Grande rue et sur la Rue du Gros Galu se fera uniquement dans le sens Sud vers Nord (VESOUL vers LUXEUIL).

Des déviations seront mises en place par l'association. Pour permettre l'accueil massif de compétiteurs et de participants, il a été décidé d'autoriser le stationnement sur toute la commune le long des voiries (exception Route de CREVENEY, Grande rue n°1 au n°66 et Rue du Gros Galu).

Je vous remercie de votre compréhension et vous invite à venir encourager les coureurs.

Notre bar-restaurant « L'Instant Gourmand » assurera la buvette et petite restauration (suite à la longue période de fermeture constante qu'il a subi, le Comité des Fêtes a souhaité ne pas s'engager afin de lui laisser l'exclusivité).

Sur ce, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances, clés du réconfort après ce que notre Monde vient de vivre...

Bien à vous.

Benjamin GONZALES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

En raison des travaux de la Mairie actuellement en cours, la bibliothèque est fermée. Réouverture à la rentrée. Le partenariat avec la médiathèque départementale de VESOUL a été renouvelé pour 2021-2022, ce qui permet de vous proposer un large choix de documents venant abonder notre propre fond (l'équipe vous remercie pour vos dons d'ouvrages de plus en plus réguliers).

DECHETTERIE : 03.84.95.93.76.

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 09 h 00 à 11 h 50 et 14 h 00 à 17 h 30

Fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés.

FERMETURES ESTIVALES :

Boulangerie «Au Fournil de Noémie» : du lundi 15 août au lundi 29 août inclus.

Boulangerie JOLLY : du mercredi 14 juillet au 28 juillet inclus.

MBM : du 09 août au 22 août inclus.

O' fil de Zabelle du 11 juillet au 16 juillet inclus.

Pas de fermeture pour : la boucherie Julien ROBERT, le St-Martin ni la Petite Pause.

ANIMATIONS :

« L'Instant Gourmand », bar-restaurant situé place de l'église, vous invite les samedis 3,10,17 et 24, ainsi que le mardi 13 juillet à des concerts gratuits, une restauration sur place est possible, réservation de préférence car nombre de places limité.

AIRES DE JEUX :

La fréquentation des aires collectives de jeux de la commune est règlementée par arrêté municipal, consultable en Mairie. Pour rappel, le public y est autorisé du lundi au vendredi de 08 h 00 à 20 h 00 et le week-end de 09 h 00 à 20 h 00.

Les aires de jeux sont réservées aux enfants de 2 à 12 ans sous la surveillance et la responsabilité des parents et des personnes qui en ont la garde.

Elles sont interdites aux animaux domestiques, aux vélos, trottinettes, rollers... et engins motorisés.

La municipalité se réserve le droit de prendre toute disposition nécessaire au respect de ces règles, pour la tranquillité du voisinage.

BIEN VIVRE ENSEMBLE :

Pour la tranquillité publique, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage, de bricolage susceptible de causer une gêne pour le voisinage, il est préférable d'effectuer vos travaux pendant les horaires suivants :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- samedi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler (végétaux et autres), la déchetterie est à votre disposition aux horaires indiqués plus haut.

AGENCE POSTALE :

La fermeture définitive du bureau de poste est prévue le samedi 28 août 2021 à midi. L'ouverture de l'Agence Postale Intercommunale est prévue le lundi 6 septembre à 13H30 dans ses nouveaux locaux, au 27 Grande rue, au rez de chaussée du bâtiment de la Mairie.

Vous pourrez bénéficier des mêmes services qu'offre actuellement le bureau de poste.

Les horaires d'ouverture, choisis pour permettre de faciliter l'accès au service au plus grand nombre, seront : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.